

Vérification du quorum

Séance enregistrée à 18H34 par la municipalité ainsi que M. CARBAIN S. qui siège au CM

**Présents :** Jean François DUVERGNE, Joëlle GANTHEIL, Sonia FERNANDES, Claudette CAMGRAND, Thierry GANTHEIL, Louis PENICAUT, Annabelle CLEMENT, Jérôme CHOISY, Sabrina RIBEIRO DA SILVA, Serge CARBAIN

**Absents/excusés :** Alex Teddy HILBERGER, Virginie GOURSAUD, Christophe COURTIN, Nathalie DEGORCE, Christopher HACKENSCHMIDT.

**Pouvoirs :** Alex Teddy HILBERGER p/ Thierry GANTHEIL, Virginie GOURSAUD p/ Sonia FERNANDES, Nathalie DEGORCE p/ Claudette CAMGRAND, Christopher HACKENSCHMIDT p/ Joëlle GANTHEIL.

Désignation du secrétaire de séance : Annabelle CLEMENT

Après s'être assuré du quorum, d'avoir fait l'appel des présents, absents et procurations, M le Maire demande à l'assemblée le rajout d'un point à l'ordre du jour : Demande de subvention DETR pour l'atelier communal. Les membres présents acceptent cette demande de rajout.

**M. CARBAIN S** quitte la séance à 18H46 min.

Approbation de l'ordre du jour

Voix pour	14	Voix contre		Abstentions	
-----------	----	-------------	--	-------------	--

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 mars 2025

Voix pour	12	Voix contre		Abstentions	2 (RIBEIRO DA SILVA S & CARBAIN S)
-----------	----	-------------	--	-------------	------------------------------------

Ordre du jour du Conseil Municipal du 07 avril 2025 :

## 1. Affaires financières

- 1.1 – Approbation du Compte Financier Unique CFU 2024 – Budget annexe Assainissement
- 1.2 – Approbation du Compte Financier Unique CFU 2024 – Budget annexe Lotissement Vigne du Couder
- 1.3 – Approbation du Compte Financier Unique CFU 2024 – Budget annexe photovoltaïque
- 1.4 – Approbation du Compte Financier Unique CFU 2024 – Commune
- 1.5 – Fixation du taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2025
- 1.6 – Vote du Budget Primitif 2025
  - Assainissement,
  - Lotissement Vigne du Couder,
  - Budget photovoltaïque
  - Commune
- 1.7 – Demande de subvention auprès du Département de la Charente dans le cadre des vendredis de l'été
- 1.8 – Demande de subvention DETR – Atelier communal

## 2. Informations diverses

## 1- Affaires financières

### 1.1 – Approbation du Compte Financier Unique CFU 2024 - Budget annexe Assainissement

Le compte financier unique a une triple fonction :

- Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre, pour les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Il présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes et il retrace donc précisément l'exécution de l'année budgétaire 2024, dans le respect de l'instruction budgétaire et comptable M49.

Comme les textes l'exigent, ce document est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, étant l'ordonnateur de la collectivité, assiste à la présentation de ce document ; il nommera, ensuite, un président de séance, M. Louis PENICAUT, doyen de l'assemblée, pour le débat auquel il peut être présent et il se retirera lors du vote.

Nous devons donc prendre acte de l'exécution budgétaire de l'année 2024.

D'un strict point de vue budgétaire et comptable, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est de **47 642,75 €**. Le montant des Restes à Réaliser en dépenses en section d'investissement est de 378 €. Il n'y a pas de Restes à Réaliser en recettes.

Compte tenu de ces éléments, des ressources propres de la section d'investissement et du résultat d'investissement reporté, il n'y a **pas de besoin de financement de la section d'investissement**.

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

FONCTIONNEMENT	
Recettes réelles de fonctionnement 1	90 681,05 €
Dépenses réelles de fonctionnement 2	37 942,07 €
<b>Résultat réel de fonctionnement 3 = 1 - 2</b>	<b>52 738,98 €</b>
<i>Recettes d'ordre de fonctionnement 4</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Dépenses d'ordre de fonctionnement 5</i>	<i>28 884,00 €</i>
<b>Résultat d'ordre de fonctionnement 6 = 4 - 5</b>	<b>-28 884,00 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 7 = 3 + 6</b>	<b>23 854,98 €</b>
RESULTATS ANTERIEURS 8	23 787,77 €
<b>RESULTAT CONSOLIDE 9 = 7 + 8</b>	<b>47 642,75 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes réelles d'investissement 10	0,00 €
Dépenses réelles d'investissement 11	88 768,35 €
<b>Résultat réel d'investissement 12 = 10 - 11</b>	<b>-88 768,35 €</b>
Recettes d'ordre d'investissement 13	28 884,00 €
Dépenses d'ordre d'investissement 14	0,00 €
<b>Résultat d'ordre d'investissement 15 = 13 - 14</b>	<b>28 884,00 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 16 = 12 + 15</b>	<b>-59 884,35 €</b>
RESULTATS ANTERIEURS 17	265 473,01 €
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT HORS R.A.R. 18 = 16 + 17</b>	<b>205 588,66 €</b>
Restes à réaliser recettes 19	0,00 €
Restes à réaliser dépenses 20	378,00 €
<b>FINANCEMENT DES RESTES A REALISER 21 = 19 - 20</b>	<b>-378,00 €</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE 22 = 18 + 21</b>	<b>205 210,66 €</b>

<b>RESULTAT GENERAL CONSOLIDE 23 = 9 + 22</b>	<b>252 853,41 €</b>
---	---------------------

Conformément à nos obligations légales, l'excédent de fonctionnement de **47 642,75 €** sera affecté de la manière suivante lors du budget primitif 2025 :

- **47 642,75 €** en report de fonctionnement, au compte R002, en recettes.

L'excédent d'investissement de **205 210,66 €** sera affecté de la manière suivante lors du budget primitif 2025 :

- **205 210,66 €** en report d'investissement, au compte R001, en recettes.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal délibérante, sous la présidence de M Louis PENICAUT, doyen de l'assemblée, après que Monsieur le Maire se soit retiré, décident :**

- de prendre acte du **Compte Financier Unique 2024**, dont le détail est exposé ci-dessus, lequel peut se résumer ainsi :

CFU 2024								
	RESULTAT D'EXECUTION			RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = A+B	
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Solde (A)	Dépenses	Recettes	Solde (B)	EXCEDENT	DEFICIT
<b>Total Budget</b>	155 594,42	408 825,83	253 231,41	378,00	0,00	-378,00	252 853,41	
Fonctionnement	66 826,07	90 681,05	23 854,98				23 854,98	
Investissement	88 768,35	28 884,00	-59 884,35	378,00	0,00	-378,00		-60 262,35
002-Résultat reporté (N-1)		23 787,77	23 787,77				23 787,77	
001- Solde d'inv. (N-1)		265 473,01	265 473,01				265 473,01	
<b>Total par section</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (A)</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (B)</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>DEFICIT</b>
Fonctionnement	66 826,07	114 468,82	47 642,75				47 642,75	
Investissement	88 768,35	294 357,01	205 588,66	378,00	0,00	-378,00	205 210,66	

- de constater les identités de valeurs concernant les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'approuver le Compte Financier Unique ;
- d'autoriser l'affectation du résultat compte tenu de l'excédent de fonctionnement de **47 642,75 €**, comme suit, lors du vote du budget primitif 2025 :
  - **47 642,75 €** en report de fonctionnement, au compte R002, en recettes.
- d'autoriser l'affectation du résultat compte tenu de l'excédent d'investissement de **205 210,66 €**, comme suit, lors du vote du budget primitif 2025 :
  - **205 210,66 €** en report d'investissement, au compte R001, en recettes

<b>Voix pour</b>	<b>12</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	<b>1</b>	<b>JFD</b>
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	----------	------------

## 1.2– Approbation du Compte Financier Unique CFU 2024 – Budget annexe Lotissement Vigne du Couder

Le compte financier unique a une triple fonction :

- Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre, pour les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Il présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes et il retrace donc précisément l'exécution de l'année budgétaire 2024, dans le respect de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Comme les textes l'exigent, ce document est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, étant l'ordonnateur de la collectivité, assiste à la présentation de ce document ; il nommera, ensuite, un président de séance, M. Louis PENICAUT, doyen de l'assemblée, pour le débat auquel il peut être présent et il se retirera lors du vote.

Nous devons donc prendre acte de l'exécution budgétaire de l'année 2024.

D'un strict point de vue budgétaire et comptable, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est de **127 956,28 €**. Il n'y a aucun Restes à Réaliser, en dépenses et en recettes d'investissement.

Compte tenu de ces éléments, des ressources propres de la section d'investissement et du résultat d'investissement reporté, le besoin de financement de la section d'investissement est de 299 393,35 €.

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

FONCTIONNEMENT	
Recettes réelles de fonctionnement 1	1,34 €
Dépenses réelles de fonctionnement 2	51 163,36 €
<b>Résultat réel de fonctionnement 3 = 1 - 2</b>	<b>-51 162,02 €</b>
<i>Recettes d'ordre de fonctionnement 4</i>	<i>777 182,91 €</i>
<i>Dépenses d'ordre de fonctionnement 5</i>	<i>713 235,33 €</i>
<b>Résultat d'ordre de fonctionnement 6 = 4 - 5</b>	<b>63 947,58 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 7 = 3 + 6</b>	<b>12 785,56 €</b>
RESULTATS ANTERIEURS 8	115 170,72 €
<b>RESULTAT CONSOLIDE 9 = 7 + 8</b>	<b>127 956,28 €</b>

INVESTISSEMENT	
Recettes réelles d'investissement 10	0,00 €
Dépenses réelles d'investissement 11	21 913,29 €
<b>Résultat réel d'investissement 12 = 10 - 11</b>	<b>-21 913,29 €</b>
<i>Recettes d'ordre d'investissement 13</i>	<i>701 228,64 €</i>
<i>Dépenses d'ordre d'investissement 14</i>	<i>765 176,22 €</i>
<b>Résultat d'ordre d'investissement 15 = 13 - 14</b>	<b>-63 947,58 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 16 = 12 + 15</b>	<b>-85 860,87 €</b>
RESULTATS ANTERIEURS 17	-213 532,48 €
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT HORS R.A.R. 18 = 16 + 17</b>	<b>-299 393,35 €</b>
Restes à réaliser recettes 19	0,00 €
Restes à réaliser dépenses 20	0,00 €
<b>FINANCEMENT DES RESTES A REALISER 21 = 19 - 20</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE 22 = 18 + 21</b>	<b>-299 393,35 €</b>

<b>RESULTAT GENERAL CONSOLIDE 23 = 9 + 22</b>	<b>-171 437,07 €</b>
---	----------------------

Conformément à nos obligations légales, l'excédent de fonctionnement de **127 956,28 €** sera affecté de la manière suivante lors du budget primitif 2025 :

- **127 956,28 €** en report de fonctionnement, au compte R002, en recettes, tout comme le déficit d'investissement spécifiquement au compte D001 pour **299 393,35 €**.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal délibérante, sous la présidence de M Louis PENICAUT, doyen de l'assemblée, après que Monsieur le Maire se soit retiré, décident :

- de prendre acte du **Compte Financier Unique 2024**, dont le détail est exposé ci-dessus, lequel peut se résumer ainsi :

CFU 2024								
	RESULTAT D'EXECUTION			RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = A+B	
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Solde (A)	Dépenses	Recettes	Solde (B)	EXCEDENT	DEFICIT
<b>Total Budget</b>	1 765 020,68	1 593 583,61	-171 437,07	0,00	0,00	0,00		-171 437,07
Fonctionnement	764 398,69	777 184,25	12 785,56				12 785,56	
Investissement	787 089,51	701 228,64	-85 860,87	0,00	0,00	0,00		-85 860,87
002-Résultat reporté (N-1)		115 170,72	115 170,72				115 170,72	
001- Solde d'inv. (N-1)	213 532,48		-213 532,48					-213 532,48
<b>Total par section</b>				<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (B)</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>DEFICIT</b>
Fonctionnement	764 398,69	892 354,97	127 956,28				127 956,28	
Investissement	1 000 621,99	701 228,64	-299 393,35	0,00	0,00	0,00		-299 393,35

- de constater les identités de valeurs concernant les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'approuver le Compte Financier Unique ;
- d'autoriser l'affectation du résultat compte tenu de l'excédent de fonctionnement de **127 956,28 €**, comme suit, lors du vote du budget primitif 2025 :
  - **127 956,28 €** en report de fonctionnement, au compte R002, en recettes.
- d'autoriser l'affectation de résultat d'investissement spécifique au compte D001 qui sera repris pour **299 393,35 €**.

<b>Voix pour</b>	<b>12</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	<b>1 JFD</b>
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--------------

### 1.3– Approbation du Compte Financier Unique CFU 2024 - Budget annexe photovoltaïque

Le compte financier unique a une triple fonction :

- Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre, pour les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Il présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes et il retrace donc précisément l'exécution de l'année budgétaire 2024, dans le respect de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Comme les textes l'exigent, ce document est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, étant l'ordonnateur de la collectivité, assiste à la présentation de ce document ; il nommera, ensuite, un président de séance, M. Louis PENICAUT, doyen de l'assemblée, pour le débat auquel il peut être présent et il se retirera lors du vote.

Nous devons donc prendre acte de l'exécution budgétaire de l'année 2024.

D'un strict point de vue budgétaire et comptable, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est inexistant pour l'exercice 2024. Le montant des Restes à Réaliser en dépenses en section d'investissement est de **94 565,09 €** et les Restes à Réaliser en recettes en section d'investissement est de **80 000 €**.

Compte tenu de ces éléments, des ressources propres de la section d'investissement et du résultat d'investissement reporté, il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement.

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

FONCTIONNEMENT	
Recettes réelles de fonctionnement 1	0,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement 2	0,00 €
<b>Résultat réel de fonctionnement 3 = 1 - 2</b>	<b>0,00 €</b>
<i>Recettes d'ordre de fonctionnement 4</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Dépenses d'ordre de fonctionnement 5</i>	<i>0,00 €</i>
<b>Résultat d'ordre de fonctionnement 6 = 4 - 5</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 7 = 3 + 6</b>	<b>0,00 €</b>
RESULTATS ANTERIEURS 8	0,00 €
<b>RESULTAT CONSOLIDE 9 = 7 + 8</b>	<b>0,00 €</b>

INVESTISSEMENT	
Recettes réelles d'investissement 10	15 000,00 €
Dépenses réelles d'investissement 11	0,00 €
<b>Résultat réel d'investissement 12 = 10 - 11</b>	<b>15 000,00 €</b>
<i>Recettes d'ordre d'investissement 13</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Dépenses d'ordre d'investissement 14</i>	<i>0,00 €</i>
<b>Résultat d'ordre d'investissement 15 = 13 - 14</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 16 = 12 + 15</b>	<b>15 000,00 €</b>
RESULTATS ANTERIEURS 17	0,00 €
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT HORS R.A.R. 18 = 16 + 17</b>	<b>15 000,00 €</b>
Restes à réaliser recettes 19	80 000,00 €
Restes à réaliser dépenses 20	94 565,09 €
<b>FINANCEMENT DES RESTES A REALISER 21 = 19 - 20</b>	<b>-14 565,09 €</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE 22 = 18 + 21</b>	<b>434,91 €</b>

<b>RESULTAT GENERAL CONSOLIDE 23 = 9 + 22</b>	<b>434,91 €</b>
---	-----------------

Conformément à nos obligations légales, l'excédent de fonctionnement est inexistant sur l'exercice 2024, il n'y aura donc pas de report de fonctionnement, au compte R002 lors du budget primitif 2025 :

L'excédent d'investissement de **434,91 €** sera affecté de la manière suivante lors du budget primitif 2025 :

- **434,91 €** en report d'investissement, au compte R001, en recettes.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal délibérante, sous la présidence de M Louis PENICAUT, doyen de l'assemblée, après que Monsieur le Maire se soit retiré, décident :**

- de prendre acte du **Compte Financier Unique 2024, dont le détail est exposé ci-dessus, lequel peut se résumer ainsi :**

CFU 2024								
	RESULTAT D'EXECUTION			RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = A+B	
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Solde (A)	Dépenses	Recettes	Solde (B)	EXCEDENT	DEFICIT
<b>Total Budget</b>	0,00	15 000,00	15 000,00	94 565,09	80 000,00	-14 565,09	434,91	
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00					0,00
Investissement	0,00	15 000,00	15 000,00	94 565,09	80 000,00	-14 565,09	434,91	
002-Résultat reporté (N-1)		0,00	0,00				0,00	
001- Solde d'inv. (N-1)		0,00	0,00				0,00	
<b>Total par section</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (A)</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (B)</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>DEFICIT</b>
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00				0,00	
Investissement	0,00	15 000,00	15 000,00	94 565,09	80 000,00	-14 565,09	434,91	

- de constater les identités de valeurs concernant les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'approuver le Compte Financier Unique ;
- d'autoriser l'affectation du résultat compte tenu de l'excédent d'investissement de **434,91 €**, comme suit, lors du vote du budget primitif 2025 :
  - **434,91 €** en report d'investissement, au compte R001, en recettes

<b>Voix pour</b>	<b>12</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	<b>1 JFD</b>
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--------------

#### 1.4 - Approbation du Compte Financier Unique CFU 2024 - Budget principal Commune

Le compte financier unique a une triple fonction :

- Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre, pour les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Il présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de

rendus de comptes et il retrace donc précisément l'exécution de l'année budgétaire 2024, dans le respect de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Comme les textes l'exigent, ce document est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, étant l'ordonnateur de la collectivité, assiste à la présentation de ce document ; il nommera, ensuite, un président de séance, M. Louis PENICAUT, doyen de l'assemblée, pour le débat auquel il peut être présent et il se retirera lors du vote.

Nous devons donc prendre acte de l'exécution budgétaire de l'année 2024.

D'un strict point de vue budgétaire et comptable, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est de **577 303,29 €**. Les Restes à Réaliser, en dépenses d'investissement sont de **131 100,16 €**. Il n'y a aucun Reste à réaliser en recettes d'investissement.

Compte tenu de ces éléments, des ressources propres de la section d'investissement et du résultat d'investissement reporté, **le besoin de financement de la section d'investissement est de 34 901,39 €**.

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

FONCTIONNEMENT	
Recettes réelles de fonctionnement 1	1 685 470,05 €
Dépenses réelles de fonctionnement 2	1 403 971,03 €
<b>Résultat réel de fonctionnement 3 = 1 - 2</b>	<b>281 499,02 €</b>
<i>Recettes d'ordre de fonctionnement 4</i>	<i>1 683,28 €</i>
<i>Dépenses d'ordre de fonctionnement 5</i>	<i>29 608,28 €</i>
<b>Résultat d'ordre de fonctionnement 6 = 4 - 5</b>	<b>-27 925,00 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 7 = 3 + 6</b>	<b>253 574,02 €</b>
RESULTATS ANTERIEURS 8	323 729,27 €
<b>RESULTAT CONSOLIDE 9 = 7 + 8</b>	<b>577 303,29 €</b>

INVESTISSEMENT	
Recettes réelles d'investissement 10	449 749,08 €
Dépenses réelles d'investissement 11	243 508,41 €
<b>Résultat réel d'investissement 12 = 10 - 11</b>	<b>206 240,67 €</b>
<i>Recettes d'ordre d'investissement 13</i>	<i>29 608,28 €</i>
<i>Dépenses d'ordre d'investissement 14</i>	<i>1 683,28 €</i>
<b>Résultat d'ordre d'investissement 15 = 13 - 14</b>	<b>27 925,00 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 16 = 12 + 15</b>	<b>234 165,67 €</b>
RESULTATS ANTERIEURS 17	-137 966,90 €
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT HORS R.A.R. 18 = 16 + 17</b>	<b>96 198,77 €</b>
Restes à réaliser recettes 19	0,00 €
Restes à réaliser dépenses 20	131 100,16 €
<b>FINANCEMENT DES RESTES A REALISER 21 = 19 - 20</b>	<b>-131 100,16 €</b>

**RESULTAT CONSOLIDE 22 = 18 + 21****-34 901,39 €****RESULTAT GENERAL CONSOLIDE 23 = 9 + 22****542 401,90 €**

Conformément à nos obligations légales, l'excédent de fonctionnement de **577 303,29 €** sera affecté de la manière suivante lors du budget primitif 2025 :

- **34 901,39 €** au compte R1068 affectés en réserves en recettes d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- **542 401,90 €** en report de fonctionnement, au compte R002, en recettes, tout comme l'excédent d'investissement spécifiquement au compte R001 pour **96 198,77 €**.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal délibérante, sous la présidence de M Louis PENICAUT, doyen de l'assemblée, après que Monsieur le Maire se soit retiré, décident :**

- de prendre acte du **Compte Financier Unique 2024, dont le détail est exposé ci-dessus, lequel peut se résumer ainsi :**

CFU 2024								
	RESULTAT D'EXECUTION			RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = A+B	
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Solde (A)	Dépenses	Recettes	Solde (B)	EXCEDENT	DEFICIT
<b>Total Budget</b>	1 816 737,90	2 490 239,96	673 502,06	131 100,16	0,00	-131 100,16	542 401,90	
Fonctionnement	1 433 579,31	1 687 153,33	253 574,02				253 574,02	
Investissement	245 191,69	479 357,36	234 165,67	131 100,16	0,00	-131 100,16	103 065,51	
002-Résultat reporté (N-1)		323 729,27	323 729,27				323 729,27	
001- Solde d'inv. (N-1)	137 966,90		-137 966,90					-137 966,90
<b>Total par section</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (A)</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (B)</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>DEFICIT</b>
Fonctionnement	1 433 579,31	2 010 882,60	577 303,29				577 303,29	
Investissement	383 158,59	479 357,36	96 198,77	131 100,16	0,00	-131 100,16		-34 901,39

- de constater les identités de valeurs concernant les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'approuver le Compte Financier Unique ;
- d'autoriser l'affectation du résultat compte tenu de l'excédent de fonctionnement de **577 303,29 €**, comme suit, lors du vote du budget primitif 2025 :
  - **34 901,39 €** au compte R1068 affectés en réserves en recettes d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
  - **542 401,90 €** en report de fonctionnement, au compte R002, en recettes.
- d'autoriser l'affectation de résultat d'investissement spécifique au compte R001 qui sera repris pour **96 198,77 €**.

<b>Voix pour</b>	<b>12</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	<b>1 JFD</b>
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--------------

## 1.5 – Fixation du taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2025

La mise en œuvre concomitante de la réforme du financement des collectivités locales et celle des impositions de production, a entraîné à compter de 2021, des modifications substantielles dans le calcul des bases prévisionnelles et des taux de fiscalité directe locale.

La perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales des communes est compensée par le glissement de la TFB départementale. Ce transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit par un rebasage du taux communal de TFPB. Ainsi, pour les communes, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour 2025, correspondra à la somme des taux 2024 de la commune et du département.

En cohérence avec les éléments d'arbitrage du budget primitif 2025 et notre stratégie financière, il est proposé de maintenir à l'identique les taux d'imposition en vigueur pour l'année 2025.

Les taux communaux de fiscalité proposés sont donc, en 2025 :

<input type="checkbox"/> Taux de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires :	14,21 %
<input type="checkbox"/> Taux de la taxe sur les propriétés foncières bâties (TFB) :	40,41 %
<input type="checkbox"/> Taux de la taxe sur les propriétés foncières non bâties (TFNB) :	55,75 %
<input type="checkbox"/> Contribution Foncière des Entreprises (CFE) :	21,70 %

Il y a lieu de rappeler que l'État procédera à une revalorisation des bases fiscales de +1,7 %.

Ce sont là, les seuls taux appliqués à la TH, la TFB, la TFNB, seules taxes directes locales perçues par la commune de d'Exideuil-sur-vienne, pour lesquels Monsieur le Maire est responsable devant les Exideuillais.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident :**

- d'approuver la fixation des taux tels qu'indiqués ci-dessus ;
- de donner mandat à Monsieur le Maire, ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération, à réception des états officiels de notification des taux.

<b>Voix pour</b>	<b>13</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

## 1.6 – Vote du Budget Primitif 2025 - Assainissement

Le vote du Budget Primitif (B.P.) constitue un acte majeur du Conseil Municipal.

Il constitue un acte politique fort, traduisant les priorités de l'équipe municipale.

C'est également un document de prévision budgétaire permettant aux services de mettre en œuvre ces priorités.

**Le budget primitif - Assainissement - de la Commune d'Exideuil-sur-vienne pour l'exercice 2025 s'équilibre** comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025
011 : Charges à caractère général	52 200,00 €
012 : Charges de personnel	5 042,75 €
014 : Atténuations de produits	1 000,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	100,00 €
66 : Charges financières	11 000,00 €
67 : Charges exceptionnelles	500,00 €
68 : Dotations aux provisions et dépréciation	1 800,00 €
023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>101 642,75 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025
013 : Atténuations de charges	0,00 €
70 : Produits de services domaines et ventes diverses	53 000,00 €
74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	1 000,00 €
77 : Produits exceptionnels	0,00 €
78 : Reprises sur provisions	0,00 €
002 : Excédent résultat de fonctionnement reporté	47 642,75 €
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>101 642,75 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif 2025
16 : Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €
20 : Immobilisations incorporelles	378,00 €	129 600,00 €	129 978,00 €
21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	32 200,00 €	32 200,00 €
23 : Immobilisations en cours	0,00 €	1 680 000,00 €	1 680 000,00 €
001 : Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>378,00 €</b>	<b>1 858 300,00 €</b>	<b>1 858 678,00 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif 2025
10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	2 900,34 €	2 900,34 €
13 : Subventions d'investissement reçues	0,00 €	559 400,00 €	559 400,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	1 061 167,00 €	1 061 167,00 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001 : Excédent d'investissement reporté	0,00 €	205 210,66 €	205 210,66 €
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 858 678,00 €</b>	<b>1 858 678,00 €</b>

Le budget primitif 2025 est voté par nature et par chapitre, des précisions sur les différents crédits ouverts dans ces budgets sont apportées dans les documents comptables et budgétaires ci-joint.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident :

- d'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe "Assainissement" de la Commune, dont les documents comptables et budgétaires, sont annexés à la présente délibération ;
- de dire que le budget annexe "Assainissement" de la Commune est voté par nature et par chapitre ;
- de donner mandat à Monsieur le Maire ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

<b>Voix pour</b>	<b>13</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

### 1.7 – Vote du Budget Primitif 2025 - Lotissement Vigne du Couder

Le vote du Budget Primitif (B.P.) constitue un acte majeur du Conseil Municipal.

Il constitue un acte politique fort, traduisant les priorités de l'équipe municipale.

C'est également un document de prévision budgétaire permettant aux services de mettre en œuvre ces priorités.

**Le budget primitif - Lotissement Vigne du Couder - de la Commune d'Exideuil-sur-Vienne pour l'exercice 2025 s'équilibre** comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025
011 : Charges à caractère général	140 000,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	98 891,85 €
66 : Charges financières	11 500,00 €
023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	843 522,08 €
043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	11 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 105 413,93 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025
70 : Produits de services domaines et ventes diverses	27 677,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €
77 : Produits exceptionnels	0,00 €
002 : Excédent résultat de fonctionnement reporté	127 956,28 €
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	938 280,65 €
043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	11 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 105 413,93 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif 2025
16 : Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €
001 : Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	299 393,35 €
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	938 280,65 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>23 000,00 €</b>	<b>1 260 674,00 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif 2025
10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	417 151,92 €	417 151,92 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001 : Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	843 522,08 €	843 522,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 260 674,00 €</b>	<b>1 260 674,00 €</b>

Le budget primitif 2025 est voté par nature et par chapitre, des précisions sur les différents crédits ouverts dans ces budgets sont apportées dans les documents comptables et budgétaires ci-joint.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident :

- d'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe "Lotissement Vigne du Couder" de la Commune, dont les documents comptables et budgétaires, sont annexés à la présente délibération ;
- de dire que le budget annexe "Lotissement Vigne du Couder" de la Commune est voté par nature et par chapitre ;
- de donner mandat à Monsieur le Maire ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

<b>Voix pour</b>	<b>13</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

#### 1.8 - Vote du Budget Primitif 2025 - Budget annexe photovoltaïque

Le vote du Budget Primitif (B.P.) constitue un acte majeur du Conseil Municipal.

Il constitue un acte politique fort, traduisant les priorités de l'équipe municipale.

C'est également un document de prévision budgétaire permettant aux services de mettre en œuvre ces priorités.

**Le budget primitif - Photovoltaïque - de la Commune d'Exideuil-sur-Vienne pour l'exercice 2025 s'équilibre** comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025
011 : Charges à caractère général	1 000,00 €
66 : Charges financières	2 400,00 €
67 : Charges exceptionnelles	0,00 €
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 400,00 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025
70 : Produits de services domaines et ventes diverses	0,00 €
74 : Dotations, subventions et participations	3 400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 400,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif 2025
16 : Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	4 300,00 €	4 300,00 €
20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 : Immobilisations corporelles	94 565,09 €	0,00 €	94 565,09 €
23 : Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 565,09 €</b>	<b>4 300,00 €</b>	<b>98 865,09 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif 2025
13 : Subventions d'investissement reçues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilés	80 000,00 €	18 430,18 €	98 430,18 €
27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001 : Excédent d'investissement reporté	0,00 €	434,91 €	434,91 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>18 865,09 €</b>	<b>98 865,09 €</b>

Le budget primitif 2025 est voté par nature et par chapitre, des précisions sur les différents crédits ouverts dans ces budgets sont apportées dans les documents comptables et budgétaires ci-joint.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident :

- d'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe "photovoltaïque" de la Commune, dont les documents comptables et budgétaires, sont annexés à la présente délibération ;
- de dire que le budget annexe "photovoltaïque" de la Commune est voté par nature et par chapitre ;
- de donner mandat à Monsieur le Maire ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

<b>Voix pour</b>	<b>13</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

## 1.9 – Vote du Budget primitif 2025 – Commune

Le vote du Budget Primitif (B.P.) constitue un acte majeur du Conseil Municipal.

Il constitue un acte politique fort, traduisant les priorités de l'équipe municipale.

C'est également un document de prévision budgétaire permettant aux services de mettre en œuvre ces priorités.

**Le budget primitif de la Commune d'Exideuil-sur-Vienne pour l'exercice 2025 s'équilibre** comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025
011 : Charges à caractère général	495 550,00 €
012 : Charges de personnel	903 270,00 €
014 : Atténuations de produits	0,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	117 500,00 €
66 : Charges financières	11 000,00 €
67 : Charges exceptionnelles	2 000,00 €
68 : Dotations aux provisions et dépréciation	5 000,00 €
023 : Virement à la section d'investissement	710 661,50 €
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 264 981,50 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025
013 : Atténuations de charges	500,00 €
70 : Produits de services domaines et ventes diverses	105 142,75 €
73 : Impôts et taxes	302 300,00 €
731 : Impositions directes	661 015,00 €
74 : Dotations, subventions et participations	504 900,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	126 891,85 €
76 : Produits financiers	30,00 €
77 : Produits exceptionnels	16 800,00 €
78 : Reprises sur provisions	0,00 €
002 : Excédent résultat de fonctionnement reporté	542 401,90 €
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 264 981,50 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif 2025
16 : Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	82 000,00 €	82 000,00 €
20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	60 400,00 €	60 400,00 €
21 : Immobilisations corporelles	131 100,16 €	215 427,00 €	346 527,16 €
23 : Immobilisations en cours	0,00 €	1 119 000,00 €	1 119 000,00 €
26 : Participations, créances rattachées à des participations	0,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €
27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	340 823,48 €	340 823,48 €
001 : Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>131 100,16 €</b>	<b>1 825 750,48 €</b>	<b>1 956 850,64 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif 2025
10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	74 201,39 €	74 201,39 €
13 : Subventions d'investissement reçues	0,00 €	573 600,00 €	573 600,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	312 188,98 €	312 188,98 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	710 661,50 €	710 661,50 €
024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €
001 : Excédent d'investissement reporté	0,00 €	96 198,77 €	96 198,77 €
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 956 850,64 €</b>	<b>1 956 850,64 €</b>

Le budget primitif 2025 est voté par nature et par chapitre, des précisions sur les différents crédits ouverts dans ces budgets sont apportées dans les documents comptables et budgétaires ci-joint.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident :

- d'approuver le budget primitif 2025 "commune", dont les documents comptables et budgétaires, sont annexés à la présente délibération ;
- de dire que le budget "commune" est voté par nature et par chapitre ;
- de donner mandat à Monsieur le Maire ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

<b>Voix pour</b>	<b>13</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

#### 1. 10 – Demande de subvention auprès du Département de la Charente dans le cadre des vendredis de l'été

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que pour les 3 soirées « Vendredis de l'été » prévus les 5 juillet, 25 juillet et 22 août 2025, la commission animation a programmé des spectacles vivants pour lesquels la municipalité peut prétendre à une subvention du Département de la Charente dans le cadre de l'aide à la diffusion en lien avec les territoires.

Une délibération est nécessaire pour le dépôt du dossier de demande d'aide.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident :

- De solliciter une subvention auprès du Département de la Charente pour les soirées « Vendredis de l'été »
- D'autoriser M. le Maire ou un adjoint, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

<b>Voix pour</b>	<b>13</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

### 1.11 - Demande de subvention DETR : atelier communal

Monsieur le Maire informe :

Suite à la révision du projet de création d'un atelier technique, il a été nécessaire de revoir la demande de subvention DETR, car le projet sera réalisé par phases et non de manière globale.

Suite à l'entretien avec Monsieur Jean-Charles JOBART, Sous-Préfet de Confolens, il a été convenu de modifier le projet en 3 phases :

- Phase 1 – Local administratif et personnel
- Phase 2 – espace technique
- Phase 3 – local logistique et matériels

La demande DETR pour 2025 se fera sur les phases 1 et 2 pour un montant de 388 403.90 € H.T (travaux). La phase 3 pourra être réalisée en 2026-2027.

Ainsi, la demande de subvention initiale doit être modifiée, ce qui rend indispensable la présentation d'une nouvelle délibération pour valider ce changement.

L'urgence de cette délibération réside dans le fait que le dossier doit être transmis dans un délai de 4 semaines à la demande de Jérémy GAULTIER, secrétaire général de la Sous-Préfecture.

Afin de respecter ce délai, il est essentiel d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Cela permettra de faciliter les démarches administratives et, surtout, de s'assurer que la délibération soit prise dans les délais impartis.

Par ailleurs, cette nouvelle délibération vise également à anticiper les futures modifications nécessitant une délibération pour l'atelier communal.

A l'écoute de cet exposé, les membres du Conseil Municipal :

- autorisent Monsieur le Maire à solliciter les organismes suivants dans le cadre du financement du projet :
  - L'état pour la DETR ;
  - L'état par le plan de relance ;
  - La région Nouvelle Aquitaine, via la Communauté de Communes par les fonds européens ;
  - Le Département de la Charente par les fonds d'investissement.

<b>Voix pour</b>	<b>13</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

## 2- Informations Diverses

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00*

*Procès-verbal approuvé en séance du 16 mai 2025,  
Publié le 23 mai 2025 sur le site internet de la commune.*

La secrétaire de séance :

Annabelle CLEMENT



Le Maire,

Jean-François DUVERGNE



Conseil Municipal du 07 avril 2025 – Salle du conseil de la Mairie